

# LE STATUT ET LES FONCTIONS DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES COURS CONSTITUTIONNELLES

## A – LE STATUT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

### I. BASE JURIDIQUE DU STATUT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

### II. NATURE ET DÉROULEMENT DE LA FONCTION

#### 1. Nature de la fonction

- 1.a Le Secrétaire général est un fonctionnaire de l'État
- 1.b Le Secrétaire général est un fonctionnaire intégré au judiciaire
- 1.c Autres

#### 2. Situation par rapport à d'autres fonctionnaires

Le rang du Secrétaire général de votre cour peut-il s'assimiler à d'autres fonctionnaires de l'État ?

- 2.a Au niveau de la rémunération et indemnités
- 2.b Au niveau des avantages sociaux
- 2.c Retraite

#### 3. Le recrutement du Secrétaire général

- 3.a Conditions générales, conditions générales d'accès à la fonction publique ?
- 3.b Conditions spécifiques
  - 3.b.i au niveau de la formation(juridiques ou autres), diplôme requis ?
  - 3.b.ii au niveau de l'âge, âge minimum requis ?
  - 3.b.iii au niveau de l'ancienneté ?
  - 3.b.iv autres ?
- 3.c Recrutement se fait-il par concours ou nomination ?
- 3.d Si le recrutement se fait par nomination
- 3.e Le Secrétaire général prête-t-il serment lors de sa prise de fonction ?

#### 4. La carrière du Secrétaire général

- 4.a Durée du mandat: durée indéterminée (I) ou durée déterminée (D)
- 4.b Causes de cessation de fonctions autres que la retraite: spécifier
- 4.c Régime des mesures disciplinaires

#### 5. Le Secrétaire général est-il assisté d'un adjoint ?

## B LES FONCTIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

### I. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET LES FONCTIONS NON-JURIDICTIONNELLES: L'ADMINISTRATION DE LA COUR

#### 1. Descriptif énumératif des différents services de la Cour

- 1.a Enumération des services de la Cour
  - 1.a. i Greffe centralisé (GC) ou assistance juridique décentralisée auprès des juges (D)
- 1.b Services dirigés par le Secrétaire général
  
- 1.a Enumération des services de la Cour
  - 1.a. ii Service de documentation
  - 1.a.iii Bibliothèque
  - 1.a.iv Service de recherche juridique
- 1.b Services dirigés par le Secrétaire général
  
- 1.a Enumération des services de la Cour
  - 1.a.v Service de traduction
  - 1.a.vi Service informatique
  - 1.a.vii Service financier
- 1.b Services dirigés par le Secrétaire général
  
- 1.a Enumération des services de la Cour
  - 1.a.viii Service de presse
  - 1.a.ix Service du personnel
  - 1.a.x Service du protocole
- 1.b Services dirigés par le Secrétaire général
  
- 1.a Descriptif énumératif des différents services de la Cour
  - 1.a.xi Service des relations extérieures
  - 1.a.xii Autres
- 1.b Services dirigés par le Secrétaire général

#### 2. Personnel de la Cour

Quelques chiffres sur les personnes travaillant à la Cour

- 2.a Nombre de juges
- 2.b Nombre du personnel à fonction juridique
- 2.c Nombre du personnel à fonction administrative
- 2.d Nombre total du personnel de la Cour
- 2.e Nombre du personnel sous l'autorité du Secrétaire général

#### 3. Le Secrétaire général et l'administration du personnel

- 3.a Recrutement par le Secrétaire général ? Si oui, est-ce un pouvoir propre (PP) ou un pouvoir partagé (Ppa) ?
- 3.b Le Secrétaire général gère-t-il la carrière, notamment les promotions du personnel de la Cour ?

- 3.c Le Secrétaire général a-t-il des pouvoirs disciplinaires propres (PP) ou partagés (Pa)
- 3.d Le Secrétaire général décide-t-il de la formation professionnelle du personnel ?

#### 4. Le Secrétaire général et le budget de la Cour

- 4.a Le Secrétaire général est-il en charge de la préparation du projet de budget annuel de la Cour ?
- 4.b Le Secrétaire général présente-t-il le projet de budget à une quelconque autorité ?
- 4.c Le Secrétaire général est-il responsable de la mise en œuvre du budget devant le Président de la Cour, ou toute autre autorité ?
- 4.d Le Secrétaire général administre-t-il le budget ?
- 4.e Quelles sont les dépenses que le Secrétaire général peut engager en propre ?
- 4.f Quelles sont les dépenses qui peuvent être engagées sans visa du Secrétaire général, le cas échéant ?
- 4.g Quelles sont les dépenses que le Secrétaire général ne peut pas engager en propre ?
- 4.h Le Secrétaire général est-il responsable de la clôture du budget annuel de la Cour ?
- 4.i Le Secrétaire général présente-t-il la clôture du budget pour approbation ? A quelle autorité ?

#### 5. Le Secrétaire général et les réunions administratives de la Cour

- 5.a Composition des réunions administratives de la Cour (nombre de juges impliqués)
- 5.b Convocation des réunions (combien de fois par an/mois?) Pouvoir d'initiative du Secrétaire général ?
- 5.c Quels sont les types de décisions qui nécessitent la convocation des réunions administratives de la Cour ?
- 5.d Le Secrétaire général est-il chargé des procès verbaux des réunions ?
- 5.e Voies de diffusion des décisions: notes, courrier, distribution du procès verbal, journal interne, intranet ?

#### 6. Le Secrétaire général et les relations avec le public

- 6.a Le Secrétaire général a-t-il la charge de la gestion des relations publiques de la Cour ?
- 6.b Le Secrétaire général a-t-il la charge des relations avec la presse ? plus précisément
- 6.c Le Secrétaire général est-il en charge des relations internationales de la Cour ?
- 6.d Le Secrétaire général a-t-il un pouvoir d'initiative en la matière ?

## 7. Le Secrétaire général et les publications

- 7.a Le Secrétaire général est-il responsable et/ou en charge de la publication des arrêts de la Cour?
- 7.b La Cour fournit-elle des résumés des arrêts?
- 7.c Le Secrétaire général est-il en charge des publications de la Cour (Bulletin, plaquette, journal etc.)?
- 7.d Le Secrétaire général est-il en charge du contenu du site Internet de la Cour

## II. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET LES PHASES JURIDICTIONNELLES DE LA COUR

### 1. Phase d'enregistrement des recours, de toute affaires adressées à la Cour

- 1.a Enregistrement des recours, précisez s'il vous plait le nombre approximatif de recours enregistrés par an.
- 1.b Le Secrétaire général se charge t-il de la distribution des affaires (au sein du greffe ou des juges)?
- 1.c Le Secrétaire général se charge t-il de l'inscription au rôle?

### 2. Le Secrétaire général et l'examen préliminaire d'admissibilité des recours

- 2.a Examen préliminaire d'admissibilité ?  
Prévu par la Constitution, loi, règlement intérieur, pratique ?
- 2.b Champ de l'examen préliminaire: examen formel (Formel) uniquement ou sur le fond également (Fond)?
- 2.c Le Secrétaire général et la conduit de la procédure
  - 2.c.i Quel est le nombre d'affaires qui sont déclarées inadmissibles?
  - 2.c.ii Quel est le pourcentage par rapport aux affaires déclarées admissibles (%)?
- 2.d Le Secrétaire général est-il en charge de la correspondance en la matière avec les requérants?
- 2.e La non admissibilité d'un recours est-elle systématiquement confirmée par une décision de la Cour?

### 3. le Secrétaire général et la conduite de la procédure

- 3.a Un texte prévoit-il un délai maximal dans lequel un recours doit être traité?
- 3.b Quel est le délai moyen entre la réception d'une requête et la déclaration d'admissibilité?
- 3.c Quel est le délai moyen entre la déclaration d'admissibilité et le rendu d'une décision?
- 3.d Le Secrétaire général est-il en charge du respect du délai de la procédure?

#### 4. Le Secrétaire général et l'assistance aux juges

- 4.a Le Secrétaire général est-il responsable de l'assistance matérielle aux juges?
- 4.b Le Secrétaire général supervise-t-il l'assistance à la préparation des arrêts (projets d'arrêts)?
- 4.c Le Secrétaire général est-il en charge de l'organisation de séances de travail pour les juges (au sein du greffe, au sein des juges, des chambres)?

#### 5. Le Secrétaire général et les audiences de la Cour **Error! Bookmark not defined.**

- 5.a Nombre et rythme des audiences de la Cour par an
- 5.b Le Secrétaire général est-il en charge de la planification des audiences?
- 5.c Le Secrétaire général gère-t-il les convocations à l'audience?
- 5.d La présence du Secrétaire général est-elle requise aux sessions?

#### 6. Le Secrétaire général et les arrêts de la Cour

- 6.a Le Secrétaire général est-il chargé de notifier les arrêts de la Cour?
- 6.b Le Secrétaire général est-il en charge de la correspondance avec les requérants en la matière?
- 6.c Le Secrétaire général suit-il l'exécution des arrêts de la Cour?